

La formation des bibliothécaires et des documentalistes au Royaume-Uni

Les cinq années qui viennent de s'écouler ont vu s'opérer des changements importants pour les bibliothécaires et les documentalistes. « *L'accès à l'information, aux idées et aux œuvres d'imagination est une caractéristique indissociable de l'épanouissement des économies, des démocraties et des cultures. Nous vivons dans une économie du savoir où l'avenir sera de plus en plus fonction de notre capacité à faire usage de nos connaissances. [...] Ces connaissances sont exploitées dans une gamme très large d'activités diverses. [...] Le rapide développement des technologies conduit à l'apparition de toute une série de produits et de services nouveaux, qui permettent l'accès à l'information sur des modes toujours plus souples et novateurs* » (CILIP¹, 2002).

Margaret Watson

Northumbria University
margaret.watson@unn.ac.uk

Pour la profession, ces changements se présentent à la fois comme des opportunités et des défis à relever, deux aspects qui guident les réflexions des enseignants chargés de définir des cours et des programmes autant conçus pour préparer les étudiants à leurs futurs métiers que pour aider les professionnels confirmés dans leur travail.

Cet indispensable effort d'analyse s'articule autour de plusieurs thèmes majeurs :

- l'impact des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- l'évolution du système éducatif, et plus particulièrement des études universitaires ;
- les priorités définies par le gouvernement, notamment la nécessité

pour les individus de développer en permanence leurs connaissances, l'économie du savoir, le gouvernement électronique et les accords de partenariat entre le privé et le public ;

- la culture du savoir ;
- la gestion du changement.

Nous allons brièvement passer en revue ces thèmes avant d'aborder plus précisément la formation aux métiers de bibliothécaire et de documentaliste telle qu'elle s'organise au Royaume-Uni.

L'impact des technologies de l'information et de la communication

Les TIC concernent aujourd'hui tous les secteurs d'activité sans exception. La bibliothèque virtuelle ou électronique est désormais une réalité, même si le modèle hybride qui

1. Chartered Institute of Library and Information Professionals, héritier de la Library Association.

Traduit de l'anglais par Oristelle Bonis.

LA FORMATION DES BIBLIOTHÉCAIRES ET DES DOCUMENTALISTES AU ROYAUME-UNI

Maitre de conférences en information et communication à l'université de Northumbria, **Margaret Watson** est également « présidente élue » du CLIP (Chartered Institute of Library and Information Professionals).

associe les documents et les livres imprimés aux ressources électroniques reste le plus répandu². Bibliothécaires et documentalistes ont à la fois besoin de posséder le savoir-faire technique que réclament les TIC et les compétences indispensables pour comprendre comment elles s'appliquent à la création, au stockage, à la recherche, à l'évaluation et à la présentation des informations. Le manque de professionnels spécifiquement formés à ces techniques conduit parfois à recruter en dehors du vivier des bibliothécaires et des documentalistes, et très souvent ces derniers doivent s'appuyer sur des informaticiens pour assurer la qualité du service qu'ils sont tenus de fournir.

L'évolution des études universitaires

En 2000, le gouvernement s'est fixé l'objectif ambitieux d'amener d'ici la fin de la décennie 50 % de la population lycéenne dans les institutions d'enseignement supérieur (au lieu des 30 % enregistrés alors). Depuis, le nombre d'étudiants a substantiellement augmenté. Dans le même temps, les universités ont été invitées à s'associer avec les instituts de formation professionnelle afin de concevoir des programmes plus souples susceptibles d'accueillir une proportion plus importante d'étudiants.

Toutes les universités proposent maintenant un enseignement électronique à distance, destiné à appuyer l'enseignement et l'apprentissage traditionnels, ou à permettre aux étudiants de suivre la totalité des cursus. Web CT et Blackboard sont à cet

égard les deux plates-formes les plus utilisées. Le personnel des bibliothèques universitaires a été étroitement associé à la mise en place et à la gestion de cet enseignement électronique. Dans son rapport intitulé *Vision 2005*, la Commission permanente des personnels des bibliothèques nationales et universitaires (Sconul, pour Standing Committee of National and University Librarians) insiste sur la nécessité de créer des environnements favorables à l'exploitation de l'information (Sconul, 2001).

Le gouvernement a fondé l'Agence d'assurance de qualité QAA (Quality Assurance Agency), chargée de contrôler la qualité de la recherche et de l'enseignement universitaires. Les analyses largement diffusées, publiées par cet organisme dans ces deux domaines, jouent un rôle essentiel dans le recrutement des futurs étudiants. La QAA a également défini un nouveau cadre de qualifications qui précise clairement les résultats à atteindre à chaque niveau des programmes.

Les priorités du gouvernement

Le gouvernement du Royaume-Uni a officiellement souscrit au concept d'économie du savoir et fixé les objectifs assignables au gouvernement électronique, deux initiatives qui ne sont pas sans conséquences pour les métiers des bibliothèques en tant qu'ils ont vocation à exploiter les connaissances et lutter contre l'illettrisme³ informatique.

Le projet « Resource », lancé en 2000, visait à faciliter la collaboration des bibliothèques, des centres d'archives et des musées dans les domaines de la fourniture de services et de la formation professionnelle. Partie prenante du programme social défini par le gouvernement, le projet dit People's Network a permis de débloquent le financement nécessaire à la constitution même de ce réseau, la

création de ressources documentaires et la formation du personnel (à laquelle vingt millions de livres ont été affectés). L'éducation permanente a également sa place dans les plans élaborés par le gouvernement pour moderniser et affiner les compétences et les connaissances générales de la population : l'ensemble des organisations et des institutions ont ainsi été sollicitées pour participer à la culture du savoir. La plupart des objectifs définis en la matière par le gouvernement devraient être atteints à la fin 2005.

La culture du savoir

On entend par culture du savoir une culture qui valorise les connaissances, encourage les individus à compléter leur formation tout au long de leur vie et fait obligation aux institutions de dispenser et de diffuser le savoir. Plus précisément, « dans cette culture, la bibliothèque devient une "institution de savoir" ayant pour ambition d'amener tous ceux qui travaillent en son sein à parfaire en permanence leurs connaissances. Il serait très dommage de ne voir dans l'expression "institution de savoir" que du jargon administratif ou une marotte contemporaine. L'approche dont il s'agit ici se fonde sur les bonnes pratiques, et reconnaît que le savoir, en sus de contribuer de façon importante à augmenter le niveau de compétences des bibliothèques, peut les aider à tirer au mieux parti des opportunités créées par le changement » (Jones et Sprague, 1999).

Le concept d'éducation permanente est à comprendre comme un prolongement nécessaire de l'enseignement professionnel et de la formation continue. Si cette dernière est depuis longtemps indispensable dans nos métiers, à l'heure actuelle, le rapide développement des TIC, la masse toujours croissante des informations disponibles – diffusées et publiées au sein des institutions ou en dehors

2. Cf. Peter Brophy, « La bibliothèque hybride », BBF, t. 47, n° 4, 2002.

d'elles - et les complexités inhérentes à leur classement et à leur utilisation nous confrontent plus que jamais à la nécessité de consolider et de perfectionner nos connaissances et nos compétences.

La gestion du changement

L'évolution rapide des technologies oblige les bibliothèques et les services de documentation à assumer de nouveaux rôles, en même temps qu'ils doivent répondre à une clientèle toujours plus exigeante. L'apparition d'acteurs nouveaux remet par ailleurs en cause notre « suprématie » professionnelle dans le domaine de l'information ; or, il est essentiel de voir dans ces nouveaux venus, non des concurrents, mais des collaborateurs et des partenaires éventuels.

Le dynamisme qui caractérise la culture contemporaine nous impose de redéfinir nos missions en fonction des mutations en cours et de réfléchir aux compétences que réclame l'exercice de nos métiers. Il est indispensable de cerner précisément les besoins avant de définir le contenu de l'enseignement et de la formation professionnelle. Ce premier objectif est en passe d'être atteint au Royaume-Uni. Le gouvernement finance d'ores et déjà des projets, tant dans l'enseignement supérieur par le biais de la Commission mixte des services documentaires JISC (Joint Information Services Committee), que dans les écoles et lycées par le biais du Réseau national pour le développement du savoir (National Grid for Learning), dans le secteur de la santé *via* la Bibliothèque électronique nationale pour la santé (National Electronic Library for Health) ou dans celui des bibliothèques publiques au moyen de la Caisse pour les nouvelles opportunités (New Opportunities Fund). Plusieurs rapports déterminants ont dégagé les rôles incombant désormais aux documentalistes et bibliothécaires travaillant dans ces différents domaines.

Le projet SKIP (Skills for New Information Professionals) recense par exemple les tâches désormais dévolues aux bibliothèques universitaires : « *liens entre les universités, éducation et enseignement, soutien à distance au moyen de réseaux électroniques et développement des technologies de l'information. Ces deux derniers points recouvrent entre autres la mise en place de services documentaires élargis à l'ensemble des départements universitaires, l'évaluation des ressources documentaires électroniques, l'élaboration et la mise en place de services adaptés à l'Internet, les supports multimédias et les différentes opportunités inhérentes aux technologies de l'information* » (Garrod et Sidgreaves, 1997).

Le document *Vision 2005* de la Sconul insiste également là-dessus : « *Le personnel des bibliothèques devra se montrer à la fois plus souple et plus polyvalent, afin de s'adapter à des structures de travail et des pratiques de gestion différentes destinées à répondre à l'évolution des besoins. Il faudra, à tous les échelons, investir de façon conséquente dans la formation professionnelle continue, notamment dans le développement de méthodes de consolidation des notions de base et le renouvellement constant des compétences techniques et professionnelles* » (Sconul, 2001).

Les nouveaux rôles définis pour les bibliothèques publiques devraient conduire à redistribuer les postes autour des fonctions :

- *de médiateur*, chargé d'aider les utilisateurs à se repérer dans la masse des informations disponibles ;
- *de spécialiste de l'information*, chargé d'interpréter et d'organiser l'information à l'intention du public de la bibliothèque ;
- *de conseiller*, chargé d'expliquer le maniement des outils informatiques et l'utilisation des ressources électroniques ;
- *de formateur*, chargé d'épauler les utilisateurs et les autres membres du

personnel dans l'acquisition et le développement des connaissances ;

- *de gestionnaire et de coordinateur*, à qui reviendra la tâche de rassembler et de mettre en œuvre les méthodes d'exploitation de l'information autorisées par les TIC, de communiquer avec la profession, de gérer le changement, etc. (Jones et Sprague, 1999).

Les auteurs du rapport *Building the New Library* soulignent eux aussi la nécessité de renouveler les compétences et les connaissances de l'ensemble des personnels des bibliothèques publiques. « *Ils doivent acquérir des compétences et des capacités nouvelles*, écrivaient-ils. *Il faut, en particulier, qu'ils se familiarisent avec les technologies de l'information et de la communication, suffisamment pour s'en servir eux-mêmes sans problème et aider leur public à les utiliser de manière constructive* » (Library and Information Commission, 1998). Ils recommandaient en conséquence de définir deux niveaux de formation à la pratique des TIC. Le premier, le niveau de base, a pour but de fournir au personnel des bibliothèques et des services documentaires une formation lui permettant de soutenir l'effort de développement des connaissances, d'assurer l'accès à l'information, de tirer parti des derniers développements technologiques et d'exploiter les services publics en ligne. Le deuxième niveau est conçu pour former aux spécialisations suivantes :

- *navigateur Internet* : repérage et sélection des ressources électroniques ;
- *concepteur* : programmation et fourniture d'accès (conception de sites Web, courrier électronique, Intranet) ;
- *consultant en information* : conseil sur les ressources documentaires ;
- *gestionnaire de l'information* : élaboration des stratégies et création de ressources documentaires ;
- *formateur* : formation du personnel et du public, conception des sup-

LA FORMATION DES BIBLIOTHÉCAIRES ET DES DOCUMENTALISTES AU ROYAUME-UNI

ports documentaires utilisés à cette fin.

Ce double programme dont l'élaboration est bien avancée devrait être définitivement arrêté à la fin 2003.

L'offre d'enseignement et de formation au Royaume-Uni

L'offre disponible en matière de formation et d'enseignement est très diversifiée, puisqu'elle va des cursus universitaires aux bourses allouées pour l'orientation professionnelle, en passant par les programmes de formation assurés en collaboration par les régions ou, plus récemment, par les cours d'initiation et de perfectionnement aux techniques du Web. Elle est donc proposée aussi bien par les universités que par des organismes professionnels ou des entreprises privées. Pour accéder aux métiers des bibliothèques et des services de documentation, il faut en principe suivre un programme accessible aux étudiants inscrits en licence ou en maîtrise et accrédité par le CILIP ; les universités qui le dispensent et les autres organismes dont il sera question ci-dessous proposent également un enseignement professionnel continu.

Le rôle des départements de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Dix-sept universités du Royaume-Uni accueillent des étudiants en sciences de l'information, qui, pour suivre ce cursus, doivent avoir le niveau DEUG ou licence. La grande majorité de ces programmes a reçu l'aval du CILIP, organisme professionnel qui se prononce en fonction du contexte et du contenu des cours en prenant notamment en compte la pertinence du contenu de l'enseignement relativement aux pratiques professionnelles des bibliothécaires et des spécialistes de l'information ; l'implication et l'engagement profession-

nels de l'équipe enseignante dans son ensemble, y compris du responsable du département ; la culture professionnelle du département concerné ; les rapports du département avec son institution de tutelle ; la compétence et l'expérience du personnel enseignant ; l'éventail et la qualité des cours proposés ; le niveau des anciens étudiants, estimé d'après l'évaluation des établissements qui les emploient (CILIP, 2002).

Pour élaborer leurs programmes, les départements de bibliothéconomie et de sciences de l'information reçoivent une liste des thèmes sur lesquels doit porter l'enseignement. Ils ont toutefois la liberté d'en privilégier certains plus que d'autres et d'aborder des sujets qu'elle ne mentionne pas. Cette liste se décompose en cinq grandes catégories :

- A. Élaboration, communication et utilisation de l'information.
- B. Gestion de l'information et contexte organisationnel.
- C. Systèmes d'information et technologies de l'information et de la communication.
- D. Environnement et politique de l'information.

E. Gestion de l'information et transfert des compétences.

L'accréditation, qui fait l'objet d'un suivi régulier, est en principe accordée en même temps que la validation de l'enseignement par l'institution de rattachement.

De plus, au titre de l'évaluation de l'enseignement et de l'apprentissage effectuée par l'Agence d'assurance de qualité (QAA) du Conseil de financement de l'enseignement supérieur, la plupart des départements de bibliothéconomie et de sciences de l'information ont été inspectés entre 1999 et 2001. Les rapports thématiques rédigés à l'issue de cette inspection sont disponibles sur l'Internet. La QAA a par ailleurs publié une note sur les critères à retenir en matière de gestion des bibliothèques et des services de documentation, en invitant les départements universitaires à s'y référer pour préciser le contenu de leurs programmes. L'initiative suscite cependant des réserves, parce qu'elle ne prendrait pas suffisamment en compte la nature en pleine évolution du secteur des sciences de l'information (Wilson, 2001).

D'une durée de trois à quatre ans, le cycle proposé aux étudiants de niveau DEUG comprend un tronc commun de cours en bibliothéconomie et sciences de l'information, complété par différents modules - « sciences de l'information et édition », par exemple, ou « information et communication », « sciences de l'information et langues étrangères »,

La recherche
joue un rôle important
dans les programmes
d'enseignement
universitaire.
Tous les étudiants
de maîtrise,
et bon nombre
des étudiants de licence,
sont formés aux méthodes
de la recherche
et doivent rédiger
des dissertations ou
des projets de recherche

« histoire de l'art et sciences de l'information », « monde de l'entreprise et sciences de l'information ». Le diplôme en bibliothéconomie autrefois décerné avant la licence est remplacé par des spécialisations plus génériques qui reflètent les réalités du marché du travail. Des thèmes comme le transfert et le partage des compétences, le travail en équipe, la gestion du temps, le suivi des projets occupent par ailleurs une place non négligeable dans les programmes d'enseignement.

La licence en bibliothéconomie et sciences de l'information délivrée à l'issue de ce cursus est la condition

préalable à une spécialisation dans un domaine particulier. L'enseignement de spécialité s'adresse également à des étudiants déjà entrés dans la vie active, et peut à ce titre être considéré comme une formation professionnelle continue dans la mesure où la majorité de ceux qui le suivent ont un poste en bibliothèque ou dans un service de documentation. Ces cours permettent d'obtenir l'équivalent d'une maîtrise en « sciences de l'information » ou en « gestion des bibliothèques et services documentaires ». Les maîtrises en « gestion de l'information électronique », « édition électronique », « gestion du savoir » ou « gestion des archives » sont d'introduction plus récente. Les programmes de niveau maîtrise s'articulent autour de modules communs - « archivage et recherche documentaire » ou « exploitation de l'information », par exemple -, et des enseignements optionnels qui permettent aux étudiants de se spécialiser en « recherche documentaire électronique », « marketing », « littérature enfantine », « assistance à la formation continue », etc.

Depuis quelque temps, certains départements universitaires proposent aussi des cours de maîtrise spécifiquement conçus pour des étudiants salariés : « informatique et santé », par exemple, ou « information et réseaux électroniques », « administration internationale et sciences de l'information ». Ces formations s'adressent soit à des gens qui ont déjà un diplôme en bibliothéconomie et sciences de l'information ainsi qu'une certaine expérience professionnelle, soit à des gens diplômés dans une autre matière mais pouvant se prévaloir d'une expérience professionnelle importante dans un de nos secteurs d'activité. Le travail de recherche est ici déterminant, et de plus en plus ces programmes sont électroniquement accessibles.

La plupart des cursus universitaires sont à présent organisés autour de modules répartis en cinq niveaux : niveau 1 et niveau de certificat, niveau 2 à 4 (DEUG et licence), et niveau maî-

trise. Tous constituent autant d'unités distinctes qui peuvent être validées sans qu'il soit indispensable de suivre le cursus dans sa totalité, et qui chacune correspondent à environ un trimestre d'enseignement (dix à douze semaines). Cette formule est particulièrement bien adaptée à la formation professionnelle, puisqu'elle permet de compléter les connaissances dans une matière précisément ciblée. Ces modules et les cours qui les accompagnent peuvent être suivis à distance grâce au télé-enseignement, et, de plus en plus, grâce aux outils de communication électroniques.

Les départements de sciences de l'information sont fermement incités à anticiper les demandes auxquelles doivent répondre tant la formation professionnelle continue que l'enseignement strictement universitaire. Ainsi, les cinq universités du nord-est de l'Angleterre accordent désormais conjointement, dans le cadre de la formation permanente, des bourses pour des programmes de niveau licence ou maîtrise. Les étudiants qui en bénéficient ont la possibilité de combiner des modules obligatoires et des études indépendantes, qu'ils peuvent pour partie mener chez eux ou au titre de la formation professionnelle. Ces bourses décernées dans le cadre de l'éducation permanente permettent à leurs titulaires de faire officiellement valider leurs compétences et d'obtenir une qualification précise. Les résultats sont particulièrement probants dans le domaine de la gestion des archives.

La recherche joue un rôle important dans les programmes d'enseignement universitaire. Tous les étudiants de maîtrise, et bon nombre des étudiants de licence, sont formés aux méthodes de la recherche et doivent rédiger des dissertations ou des projets de recherche. La proportion des doctorants est en nette augmentation. À côté de la recherche appliquée, les professionnels du secteur poursuivent aussi des recherches de type universitaire. Et les universitaires sont de plus en plus nombreux à travailler en

LA FORMATION DES BIBLIOTHÉCAIRES ET DES DOCUMENTALISTES AU ROYAUME-UNI

liaison avec les bibliothécaires et les documentalistes de diverses institutions pour produire des recherches qui profitent directement à la profession. La recherche, en somme, est au cœur de l'enseignement et de l'apprentissage, et « *les étudiants bénéficient du dynamisme des échanges avec le personnel en place* » (Watson et Banwell, 2001).

La liste complète des universités proposant des cursus accrédités se trouve sur le site Web du CILIP ; les renseignements sur les autres programmes et les recherches en cours sont disponibles aux adresses Web des différentes institutions.

Organismes professionnels

Depuis le mois d'avril 2002, il existe au Royaume-Uni un nouvel organisme professionnel pour les métiers des bibliothèques et des services documentaires, le CILIP, créé par la fusion de la Library Association et de l'Institute of Information Science. « *L'ensemble des activités du CILIP se structure autour de son rôle d'organisme expert, gardien du corpus de savoir au cœur des études universitaires et des pratiques professionnelles des bibliothécaires et documentalistes* » (CILIP, 2002).

Outre les procédures d'accréditation dont il a été question plus haut, le CILIP défend les intérêts professionnels individuels de ses adhérents et organise, par l'intermédiaire de groupes de travail qu'il a constitués et de ses différentes commissions régionales, des cours, des séminaires, des conférences. À l'heure actuelle, ses membres ont entrepris de réexaminer la grille des qualifications, et leurs réflexions sur le caractère obligatoire de la formation professionnelle continue intéressent au premier chef aussi bien les enseignants que les professionnels du secteur.

D'autres associations professionnelles proposent elles aussi des sessions de formation continue, mais sur des durées plus limitées. C'est le cas,

entre autres, de la Société d'exploitation des archives, de l'ASLIB (Association for Information Management) et de la Société des archivistes (qui accrédite également les programmes universitaires destinés à former les futurs archivistes). L'offre de formation est complétée par des sociétés à but lucratif, telle la TFPL (Task Force Pro Libra) qui jouit d'une excellente réputation en matière de recherche et pour les formations qu'elle dispense dans le secteur de la gestion du savoir.

Au dispositif des programmes de formation continue s'ajoutent par ailleurs des initiatives subventionnées sur fonds publics. Le New Opportunities Fund finance des cours sur les technologies de l'information et de la communication à l'intention des personnels des bibliothèques publiques et scolaires et des enseignants, et le programme e-Lib fonctionne sur le budget alloué par le JISC (Joint Information Systems Committee) ; ce dernier a notamment lancé Netskills, un plan de formation particulièrement bien conçu qui met à la disposition des individus ou des associations des plans de cours et du matériel d'enseignement.

Le gouvernement finance également le réseau LTSN (Learning and Teaching Subject Network) afin d'aider les enseignants dans des matières spécifiques ; le forum LTSN-ICS, précisément ciblé sur notre profession, a été constitué afin de garantir l'excellence de l'enseignement et de l'apprentissage par le développement et le transfert des bonnes pratiques. Resource, le nouveau Conseil des musées, des centres d'archives et des bibliothèques, organise également, à l'échelle nationale et régionale, des cours et des séminaires ouverts aux professionnels.

Le système des qualifications professionnelles nationales NVQ (National Vocational Qualifications), qui s'adresse aux salariés non bibliothécaires et non documentalistes, comprend cinq échelons, dont le quatrième et le cinquième équivalent à

des grades universitaires. Le niveau d'études à atteindre à chaque échelon, et pour chaque matière, est clairement précisé, et il fait l'objet d'une évaluation sur le lieu de travail. L'Organisation nationale de formation aux services de documentation ISNTO (Information Services National Training Organisation), qui coordonne ces formations conçues pour les personnels non qualifiés, s'emploie à associer à ses efforts les institutions d'enseignement supérieur et les organismes de formation professionnelle afin de permettre à ces catégories d'employés d'accéder aux qualifications professionnelles et universitaires.

Conclusion

Les deux volets de l'enseignement professionnel – les cursus de qualification universitaire et la formation permanente – sont à l'heure actuelle au centre de l'attention. Le dynamisme du changement qui affecte nos métiers doit en effet être pris en compte à ces deux niveaux. L'état dans son ensemble plus que satisfaisant des structures de formation et d'enseignement du secteur des bibliothèques et des services documentaires au Royaume-Uni ne doit pas faire oublier les tensions et les questions qui subsistent. Quelles sont les connaissances fondamentales qui qualifient en tant que tels les spécialistes de la documentation, dans la société de l'information ou l'économie du savoir d'aujourd'hui ? Les enseignants s'accordent à penser que la priorité accordée à la gestion de l'information par nos utilisateurs ou clients place d'emblée nos formations dans une autre perspective que les cursus en informatique ou en technologie de l'information. Les frontières se brouillent, pourtant. Si les accréditations décernées par le CILIP constituent une reconnaissance de qualité, alors cet organisme doit faire valoir les mêmes exigences dans les autres secteurs.

Tout le monde convient qu'il faut offrir des formations qualifiantes aux personnels non diplômés travaillant dans les bibliothèques ou les services de documentation, et que la profession doit s'ouvrir à ceux qui entament leur carrière sans avoir les titres requis. Plusieurs universités proposent déjà des programmes à cette fin, et le travail poursuivi en collaboration avec l'ISNTO et d'autres organismes devrait permettre de trouver assez rapidement des solutions. La nouvelle grille de qualifications élaborée par le CILIP vise également à résoudre ce problème.

Trois points sont à l'heure actuelle au centre des préoccupations : les bibliothécaires et les documentalistes ne seraient pas suffisamment formés pour appliquer les techniques d'exploitation des connaissances (TFPL, 1999) ; dans le secteur des bibliothèques publiques, voire dans la profession en général, les fonctions de direction sont celles où les exigences en matière de compétences professionnelles sont les plus basses (Usherwood *et al.*, 2001) ; enfin, les compétences traditionnellement exigées pour le catalogage, la classification, l'indexation et la compilation de thésaurus ne sont pas adaptées à la création ou à la conservation des ressources numériques. Aux enseignants, donc, de répondre à ces inquiétudes en réfléchissant au contenu et à la pédagogie des cursus de qualification universitaires comme des programmes de la formation permanente.

Dans un article récent, Peter Brophy écrivait : « *Les bibliothèques du XXI^e siècle peuvent remplir quantité de rôles éminemment prestigieux, mais il leur incombe avant tout de se poser en "intermédiaires de l'information" pour une communauté donnée : celle de leurs utilisateurs, qu'elles comprennent de manière intuitive et serviront désormais grâce à leur compréhension fine de l'univers de l'information et*

de la manière dont il s'organise, tout en s'occupant activement de développer et de clarifier les mécanismes qui lient l'un à l'autre ces deux mondes. [...] Ce n'est pas parce que les bibliothèques sont capables de discerner les possibilités, ni même de signaler les modèles à suivre, qu'elles occuperont nécessairement une place centrale dans la société de demain. Cette place se mérite. Aux bibliothécaires de prouver qu'ils la méritent » (Brophy, 2001). Il est incontestable que les défis que doivent aujourd'hui relever les bibliothécaires et les documentalistes sont aussi excitants que difficiles. Il revient aux enseignants chargés de leur formation de leur fournir les outils qui leur permettront d'y parvenir.

Novembre 2002

RÉFÉRENCES

- BROPHY, P.**, *The Library in the twenty first century : new services for the information age*, Library Association Publishing, 2001.
- CILIP** (2002), Accreditation instrument. <http://www.cilip.org.uk>
- CILIP** (2002), Corporate plan. <http://www.cilip.org.uk>
- GARROD, P.** ; **SIDGREAVES, I.**, *Skills for the new information professionals : the SKIP project*, London, Library Information Technology Centre, 1997.
- JONES, B.** ; **SPRAGUE, M.**, *Staff in the New Library : Skill Needs and Learning Choices. Findings from Training the Future, a Public Library Research Project*, London, British Library Research and Innovation Report 152, 1999.
- Library and Information Commission**, *Building the New Library*, London, LIC, 1998.
- SCONUL** (2001), Vision 2005. <http://www.sconul.ac.uk>
- USHERWOOD, B. et al** (2001), *Recruit, Retain, and Lead : the Public Library Workforce Study. A report for the Centre for the Public Library and Information Society*, Department of Information Studies, University of Sheffield. Resource.

WATSON, M. ; **BANWELL, L.**, « Adding value to learning through cultural change : the Northumbrian experience », *New Library World*, 2001, vol. 102, n° 1170/1171, p. 452-457.

WILSON, T.D., « Mapping the curriculum in Information Studies », *New Library World*, 2001, vol. 102, n° 1170/1171, p. 436-442.

Quelques sites utiles :

ASLIB (Association for Information Management)
<http://www.aslib.co.uk>

Blackboard
<http://www.blackboard.com>

British Association for Information and Library Education and Research
<http://www.bailier.ac.uk>

British Council
<http://www.britishcouncil.org>

Higher Education Funding Council of England (HEFCE)
<http://www.hefce.ac.uk>

Information Services National Training Organisation (ISNTO)
<http://www.isnto.org>

JISC (Joint Information Services Committee)
<http://www.jisc.ac.uk>

Learning & Teaching Subject Network for Information & Computing Sciences (ICS-LTSN)
<http://www.ics.ltsn.ac.uk>

Netskills
<http://www.netskills.ac.uk>

Office of the e-envoy, UK government
<http://www.e-envoy.gov.uk/oeec>

The Peoples Network
<http://www.peoplesnetwork.gov.uk>

Records Management Society
<http://www.rms-gb.org.uk/>

Resource (The Council for Museums, Libraries and Archives)
<http://www.resource.gov.uk>

Scottish Higher Education Funding Council
<http://www.shafc.ac.uk>

Society of Archivists
<http://www.archives.org.uk>

TFPL (Task Force Pro Libra)
<http://www.tfpl.com>

Web CT
<http://www.webct.com>